

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Le 27 mars 2026 à 20h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 20 mars 2026, se sont réunis sous la présidence de M. BRISSET Franck, Maire.

Présents : Franck BRISSET (Maire), Gilles MARY, Katy MELIN, Virginie DALBIN (Adjointes), Bruno MARTEL, Danielle LELUBEZ, Agnès LOUIS, Catherine VANHECKE, Rémi LEBARBIER, Anne VAGNER, Patrick FAUCHON, Ghislaine THOMAS-ROUTIER, Gaëtan BRISSET, Johanne BOZEC (conseillers municipaux).

Absents excusés représentés par un pouvoir : Philippe LEMARCHAND (*Pouvoir donné à Franck BRISSET*), Arnaud LEBOULANGER (*pouvoir donné à Katy MELIN*), Anita LEDANOIS (*pouvoir donné à Catherine VANHECKE*), Guillaume GOURDEL (*pouvoir donné à Virginie DALBIN*).

Absent excusé : Eric TELLIER.

Secrétaire de séance : Virginie DALBIN

Centre Communal d'Action Sociale

*Vu l'article L 123-4 du code de l'action sociale et des familles,
Vu l'article R123-7 du code de l'action sociale et des familles,*

*Considérant que la commune de Flamanville compte plus de 1 500 habitants, elle est soumise à l'obligation d'un CCAS,
Considérant le besoin d'une action sociale sur la commune de Flamanville,*

Dans un délai de deux mois après son renouvellement, le conseil municipal procède à l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration du Centre communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

Le C.C.A.S. est géré par un conseil d'administration, composé du Maire, président de droit, et en nombre égal :

- 1) de membres élus au sein du conseil municipal,
- 2) de membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune, comprenant obligatoirement un représentant :
 - des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
 - des associations familiales, désigné sur proposition de l'U.D.A.F.
 - des associations de retraités et de personnes âgées du département,
 - des personnes handicapées du département.

En vertu de l'article R. 123-7 du code de l'action sociale et des familles, il appartient au conseil municipal de fixer par délibération le nombre des membres du conseil d'administration, en nombre égal entre les membres élus et les membres nommés, dans un minimum de 2 x 4 et un maximum de 2 x 8.

Les membres élus par le conseil municipal le sont au scrutin secret de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Etant donné l'ouverture faite par le maire à la liste d'opposition, le consensus semblant être trouvé, le maire propose un vote à mains levées.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- 1) de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du C.C.A.S. à 5 membres élus et 5 membres nommés par le Maire,

| | |
|--------------------|--------------------------------------|
| Membres extérieurs | 1. Guillaume PARIS (UDAF) |
| | 2. Valérie ASTON (secours populaire) |
| | 3. Sylvie HOUSTIN (SAG) |
| | 4. Adélaïde MAHOUDEAUX (EHPAD) |
| | 5. Marilyne ROUSSIN |

- 2) d'élire les 5 membres, sur présentation de la liste de candidats suivante :

| | |
|--------------|-----------------------|
| Membres élus | 1. Katy MELIN |
| | 2. Anita LEDANOIS |
| | 3. Catherine VANHECKE |
| | 4. Anne VAGNER |
| | 5. Johanna BOZEC |

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal fixe le nombre de membres du conseil d'administration du C.C.A.S. à 10 membres (5 membres élus et 5 membres nommés par le Maire).

Le conseil municipal procède ensuite à l'élection des membres élus du C.C.A.S. :

Nombre de votants : 18

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 18

Ont obtenu :

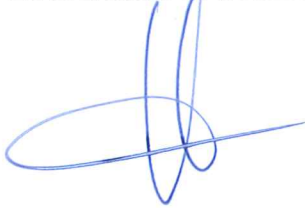
Accusé de réception en préfecture
050-215001843-20260327-26D022-DE
Date de télétransmission : 07/04/2026
Date de réception préfecture : 07/04/2026

| Membres | Voix |
|----------------------|------|
| 1. Katy MELIN | 18 |
| 2. Anita LEDANOIS | 18 |
| 3.Catherine VANHECKE | 18 |
| 4. Anne VAGNER | 18 |
| 5.Johanna BOZEC | 18 |

Sont donc élus à l'unanimité, le membres du conseil d'administration du C.C.A.S. :

| Membres élus | Membres extérieurs |
|----------------------|--------------------------------------|
| 1. Katy MELIN | 1. Guillaume PARIS (UDAF) |
| 2. Anita LEDANOIS | 2. Valérie ASTON (secours populaire) |
| 3.Catherine VANHECKE | 3. Sylvie HOUSTIN (SAG) |
| 4. Anne VAGNER | 4. Adélaïde MAHOUDEAUX (EHPAD) |
| 5.Johanna BOZEC | 5. Marilyne ROUSSIN |

La secrétaire de Séance



Virginie DALBIN

Le Maire



Franck BRISSET



Accusé de réception en préfecture
050-215001843-20260327-26D022-DE
Date de télétransmission : 07/04/2026
Date de réception préfecture : 07/04/2026